



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 9111

Texte de la question

M. Henri Sicre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'obligation pour les étudiants qui possèdent une télévision souvent mise à la disposition par les parents de s'acquitter de la redevance de l'audiovisuel. Cette imposition représente une dépense supplémentaire qui alourdit un budget souvent difficile à gérer. Il lui demande si une exonération pour les étudiants boursiers et un dégrèvement partiel pour les étudiants à la charge des parents ne pourraient être envisagés.

Données clés

Auteur : [M. Henri Sicre](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9111

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 370